



OFFRE DE SERVICE en matière D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

L'acceptabilité sociale résulte du jugement collectif à l'égard d'un projet. Ce jugement est influencé par un ensemble de facteurs et peut évoluer dans le temps. L'engagement pris par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles consiste à offrir aux promoteurs et aux acteurs locaux l'accompagnement utile afin de favoriser les échanges entre eux, à l'égard des projets de mise en valeur des ressources naturelles ou des terres du domaine de l'État. Il consiste également à mettre à la disposition du public l'information la plus complète possible sur les projets majeurs¹ ainsi que des outils et services pour favoriser la participation citoyenne aux différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre des projets. Le rôle du Ministère n'est pas celui d'un arbitre ou d'un médiateur, car il agit en toute neutralité.

Porte d'entrée du promoteur et du citoyen : un chargé de projet en région qui offre de l'accompagnement en matière d'acceptabilité sociale

Un rôle d'expert en analyse territoriale

Aider à cibler les enjeux et conflits d'usage potentiels et conseiller le promoteur dans la recherche de pistes de solutions afin de faciliter la mise en place de mesures d'harmonisation.

Un rôle-conseil en matière d'acceptabilité sociale

Auprès des promoteurs :

- » Informer sur les mécanismes d'échange avec les acteurs locaux et présenter les guides et les outils disponibles.
- » Accompagner et encourager les promoteurs dans la mise en œuvre des bonnes pratiques, notamment pour la mise en place d'un comité de suivi tôt dans l'élaboration de leurs projets.
- » Transmettre ses connaissances du milieu et des acteurs locaux, des usages sur le territoire, du contexte et des enjeux importants pour la communauté.
- » Accompagner et guider le promoteur dans les processus de délivrance des droits.
- » Informer le promoteur de la possibilité que soit mise en place une table interministérielle régionale afin de faciliter la coordination de ses démarches auprès des différents organismes gouvernementaux.

Auprès des communautés locales :

- » Transmettre de l'information sur les projets majeurs, les usages et les droits consentis sur le territoire, les processus d'autorisation des projets, les guides existants, les orientations gouvernementales, les lois et les règlements.
- » Faire connaître les différentes possibilités de participation publique offertes dans le cadre de l'analyse des projets et de leur mise en œuvre.
- » Encourager leurs démarches de participation publique dans le processus de mise en valeur des ressources naturelles ou des terres du domaine de l'État de leur région ainsi que la participation à des comités de suivi.

Un conseiller sectoriel expert (mines – énergie)

Des équipes de professionnels

- » Promouvoir le potentiel minéral et énergétique du territoire québécois.
- » Agir à titre de conseiller expert, de personne-ressource et de spécialiste auprès des promoteurs et des acteurs locaux, en collaboration avec le chargé de projet :
 - » En développement minier et en transformation primaire des ressources minérales;
 - » En développement des ressources énergétiques (petites centrales hydroélectriques, parcs éoliens, projets liés aux hydrocarbures).
 - » En fournissant l'information requise pour accompagner le promoteur et les acteurs locaux, en amont des projets.
- » Analyser les demandes, délivrer les droits et les autorisations, le cas échéant, et contrôler les travaux conformément à la réglementation, dès les premiers travaux d'exploration sur le terrain jusqu'à la restauration et à la fermeture des sites.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Par ses cinq orientations, le Ministère souhaite favoriser l'acceptabilité sociale des projets

1. Mieux faire connaître les rôles et les responsabilités du Ministère en matière de planification et de gestion du territoire.
2. Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public et les actualiser.

3. Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes du projet.

4. Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés locales.

5. Renforcer la capacité d'analyse du Ministère sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en assurant la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale.

Une équipe qui crée des outils d'information et de participation publique

Des économistes et des conseillers en acceptabilité sociale qui mettent à profit leur expertise au service des citoyens et des promoteurs

- » Évaluer les retombées économiques des projets de mise en valeur des ressources naturelles en complément des données produites par le promoteur.
- » Produire de l'information claire, neutre et accessible sur les projets majeurs :
 - » Documents synthèses qui présentent de l'information à jour sur les projets majeurs dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une participation plus éclairée des acteurs locaux à l'élaboration, aux consultations et au suivi des projets. mern.gouv.qc.ca/ministere/projets-majeurs/
 - » Cartes interactives conçues pour permettre de localiser les projets et de visualiser leur implantation sur le territoire. Ces cartes montrent notamment les aménagements prévus par les promoteurs. mern.gouv.qc.ca/carte-acceptabilite-social/acceptabilite-social-quebec.htm
 - » sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/index.htm
- » Élaborer des outils permettant de mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de participation publique et de mieux comprendre le processus d'autorisation des projets, notamment un guide de bonnes pratiques sur les comités de suivi, disponible en 2019.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur ce que le MERN peut faire pour vous? Communiquez avec le Centre de services du territoire public aux coordonnées suivantes :

Centre de services du territoire public
Téléphone :
418 380-8502;
1 844 282-8277 (sans frais au Canada et aux États-Unis)

Courriel :
droit.terre.publique@mern.gouv.qc.ca

Web :
mern.gouv.qc.ca/acceptabilite-sociale

1. Voir la définition dans le Plan stratégique du Ministère à la page 13.